



# AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO 331 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DÉLÉGANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière, aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2025, à 19 h 00, le *Règlement numéro 331 établissant les règles de suivi et de contrôle budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats*.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section «Documentation et règlements» du site Internet de la MRC ([www.mrcbhs.ca](http://www.mrcbhs.ca)). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Ce règlement entre donc en vigueur à compter de la publication du présent avis.

Donné à Beauharnois, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

La Directrice générale et  
Greffière-trésorière,

(*Document original signé*)

Linda Phaneuf, urb.